

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 115

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

430 256 131 RCS Aix-en-Provence.

BDH.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 60000.00 EUR.

Adresse : 150, Avenue Georges-Pompidou, Tour Hemilythe, 13100 Aix-en-Provence.

Oppositions : Art. L236-24 et L236-26 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale Société bénéficiaire de la scission : BDH INDUSTRIE Forme : société par actions simplifiée Adresse du siège : Tour Hemilythe, 150 avenue Georges Pompidou, 13100 Aix-en-Provence Capital : 32.500.000 Euros Numéro unique d'identification : en cours de constitution Lieu d'immatriculation : R. C. S AIX-EN-PROVENCE Société bénéficiaire de la scission : BDH PATRIMOINE Forme : société par actions simplifiée Adresse du siège : Tour Hemilythe, 150 avenue Georges Pompidou, 13100 Aix-en-Provence Capital : 23.000.000 Euros Numéro unique d'identification : en cours de constitution Lieu d'immatriculation : R.C.S AIX-EN-PROVENCE Société scindée : BDH Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Tour Hemilythe, 150 Avenue Georges Pompidou, 13100 Aix-en-Provence Capital : 60 000 Euros Numéro unique d'identification : 430 256 131 Lieu d'immatriculation : R. C. S AIX-EN-PROVENCE Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire BDH INDUSTRIE est prévue : Actif : 74.118.629 € Passif : 73.933 € Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire BDH PATRIMOINE est prévue : Actif : 52.230.635 € Passif : 0 € Rapport d'échange des droits sociaux : Compte tenu du fait que la scission prendra effet à la Date de Réalisation, il a été prévu que les actions des Sociétés Bénéficiaires seront émises avec une prime de scission qui sera définitivement déterminée sur la base des valeurs réelles à la Date de Réalisation. En conséquence, la scission de la Société Scindée sera rémunérée par l'attribution à Monsieur Jean-Paul Bagou, associé unique de la Société Scindée, en contrepartie de ses 6.000 actions BDH : - de 32.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, à émettre par BDH INDUSTRIE, étant précisé que la différence entre la valeur nominale de ces actions nouvelles, (soit 32.500.000 euros) et le montant de l'actif net apporté constituera une prime ; - de 23.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, à émettre par BDH PATRIMOINE, étant précisé que la différence entre la valeur nominale de ces actions nouvelles (soit 23.000.000 euros) et le montant de l'actif net apporté constituera une prime. Montant estimatif de la prime de scission : 70.775.331 € Date du projet commun de scission : 6 octobre 2023. Date et lieu du dépôt du

projet au RCS au titre de chaque société participante: -Pour BDH INDUSTRIE, au Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence, en date du 13/10/2023. -Pour BDH PATRIMOINE, au Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence, en date du 13/10/2023. -Pour BDH, au Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence, en date du 10/10/2023..

